



PROTOCOLE SANITAIRE

MINI-SEJOURS ACSSQ 2021

Trois principes directeurs sont observés pour l'organisation des accueils avec hébergement dans la période de crise sanitaire : la **sécurité**, le **contrôle** et la **traçabilité des séjours** pour limiter la propagation du virus et le **maintien d'une offre de loisirs éducatifs de qualité** en leur sein.

La reprise des ACM avec hébergement est progressive et les consignes seront appelées à être actualisées selon l'évolution de l'épidémie.

Le nombre de mineur accueillis n'étant plus limité, les séjours accueilleront chacun **20 enfants** maximum. L'organisation des camps sera mise en œuvre de façon à respecter la distanciation physique et les gestes barrières.

Le protocole suivant s'inscrit en complémentarité du *Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement* du 7 juin 2021, élaboré par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des sports.

Nous mettons tout en œuvre pour respecter scrupuleusement les mesures de protections, tout en gardant à l'esprit que les ACM sont des lieux d'apprentissage de la vie en collectivité.

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras - Centre social rural intercommunal

Le grand Laus - 05470 Aiguilles • Tél. : 04 92 46 82 55 - Fax : 04 92 46 87 14 • acssq.queyras@queyras.org

www.queyras.org • C.C.P. Marseille 1354 L - SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n° 33/82

➤ **NOUS DEMANDONS AUX PARENTS D'ÊTRE ATTENTIFS A:**

- Prendre la température de leur enfant avant son accueil en collectivité (seuil maximal pour un accueil collectif : 38°C). Il est recommandé que les mineurs et le personnel encadrant effectuent un examen biologique de dépistage virologique, réalisé moins de 72 h avant le départ, par test RT-PCR, ou par test antigénique dans les 24 h, confirmant l'absence d'infection par le SARS-CoV-2.
- Le **port du masque est obligatoire** pour les parents lorsqu'ils accompagnent et viennent chercher leurs enfants en début et fin de séjour.
- Les responsables légaux devront fournir aux enfants **un stock suffisant de masque « grand public filtration supérieure à 90% »**, pour toute la durée des séjours (15 masques minimum/séjour).
- Pour respecter au maximum les mesures barrières nous demandons qu'il n'y ait qu'**un seul parent qui accompagne l'enfant**.
- Parents et professionnels adoptent la salutation distanciée (ne pas serrer la main, ne pas s'embrasser, pas d'accolade).
- Le temps d'échange en présentiel avec les parents est réduit au maximum et consacré aux informations nécessaires à la continuité des repères de l'enfant et à sa santé ; des SMS, messages électroniques ou appels téléphoniques peuvent utilement remplacer les transmissions orales. **N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoins...**
- Les parents devront informer immédiatement l'équipe d'animation de l'apparition de symptômes chez l'enfant ou au sein de son foyer.
- Ne pas confier son enfant s'il présente des symptômes du Covid-19.
- Venir récupérer son enfant sans délais en cas d'appel pour signaler l'apparition de symptômes du Covid-19 chez son enfant.
- Respecter les horaires de rendez-vous au début et à la fin des mini-séjours.
- Sauf exception, les responsables légaux ne seront pas admis sur les lieux d'accueil. Les départs et retours de séjour se feront à l'entrée des campings. En cas d'accès exceptionnel, les parents devront être munis de masques.

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras - Centre social rural intercommunal

Le grand Laus - 05470 Aiguilles • Tél. : 04 92 46 82 55 - Fax : 04 92 46 87 14 • acssq.queyras@queyras.org

www.queyras.org • C.C.P. Marseille 1354 L - SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n° 33/82

➤ **LE RESPECT DES GESTES BARRIERES :**

• **LAVAGE DES MAINS**

Pour les animateurs :

Se laver systématiquement les mains pendant trente secondes, les sécher avec du papier à usage unique :

- Le matin avant tout contact avec les enfants
- Après tout contact avec l'un des parents
- Avant tout contact avec un aliment et avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué
- Plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures).

Pour les enfants :

Autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée et avant le départ de l'enfant
- Avant tout contact avec un aliment et avant et après chaque repas
- Avant et après chaque passage aux toilettes
- Plusieurs fois par jour notamment à l'occasion des changements d'activité
- Après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des activités
- Avant et après les trajets en mini bus
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.

En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique (SHA), sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes est préconisée.

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras - Centre social rural intercommunal

Le grand Laus - 05470 Aiguilles • Tél. : 04 92 46 82 55 - Fax : 04 92 46 87 14 • acssq.queyras@queyras.org

www.queyras.org • C.C.P. Marseille 1354 L - SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n° 33/82

- **PORT DU MASQUE POUR TOUS :**

Le Premier ministre a annoncé le mercredi 16 juin 2021 de nouveaux assouplissements des mesures de lutte contre l'épidémie de covid 19 notamment la fin de l'obligation de port du masque en extérieur sauf exceptions. Il reste néanmoins obligatoire dans les milieux clos. Par conséquent, le protocole sanitaire des mini séjours est adapté de la façon suivante :

En extérieur : Le port du masque n'est plus requis dans les espaces extérieurs. Cette mesure s'applique aux mineurs ainsi qu'aux personnes participant aux accueils (encadrants, intervenants).

Dans les espaces clos :

Les règles relatives au port du masque, **obligatoire dans les espaces clos**, restent inchangées. Ainsi, les enfants et les encadrants porteront le masque lors des visites pédagogiques prévus dans des lieux clos (ex : visite de musée), sous les tentes et dans les marabouts ainsi que dans les véhicules.

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » ou chirurgical et en parfaite intégrité sera adopté par les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil dans les espaces clos. Il doit couvrir le nez, la bouche, et le menton en continu. Il doit être changé dès qu'il est humide où toutes les quatre heures. Il sera porté tous les enfants dès 6 ans.

Le masque sera également porté au moment de la préparation des repas et lorsque les mesures de distanciations sociales ne sont plus possible (ex : au moment d'un soin infirmerie).

Lorsqu'un enfant présente des symptômes d'infection à la covid-19, il est isolé et, le cas échéant muni d'un masque adapté, dans l'attente d'une prise en charge médicale.

Les masques sont fournis par les représentants légaux pour les mineurs et par l'organisateur pour les encadrants (minimum 15 masques/personne/séjour)

- **DISTANCIATION PHYSIQUE**

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras - Centre social rural intercommunal

Le grand Laus - 05470 Aiguilles • Tél. : 04 92 46 82 55 - Fax : 04 92 46 87 14 • acssq.queyras@queyras.org

www.queyras.org • C.C.P. Marseille 1354 L - SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n° 33/82

Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins deux mètres lorsqu'elle est matériellement possible et lorsque le port du masque n'est pas permanent, dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre les mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

Si la configuration des salles (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les mineurs.

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les mineurs de groupes différents.

➤ L'ORGANISATION DU CAMPEMENT

- **Hygiène du matériel et des surfaces :**

Nettoyage et désinfection régulière des surfaces et des objets qui sont fréquemment touchés, en particulier le matériel de cuisine et plan de travail, les jouets, les poignées de portes, les tables, les chaises, et autres mobiliers permanents.

La désinfection sera effectuée avec un produit désinfectant selon la norme NF EN 14 476.

- **Les transports :** L'ensemble des véhicules utilisés feront l'objet, d'un nettoyage et d'une désinfection avant et après chaque utilisation. Du liquide hydro-alcoolique sera mis à disposition dans chaque véhicule. Les accompagnateurs et les enfants de 6 ans ou plus doivent porter un masque « grand public filtration supérieure à 90% » ou chirurgical durant toute la durée du trajet. Les véhicules de transport seront aérés en continu si possible, ou a minima après chaque changement de groupe.

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras - Centre social rural intercommunal

Le grand Laus - 05470 Aiguilles • Tél. : 04 92 46 82 55 - Fax : 04 92 46 87 14 • acssq.queyras@queyras.org

www.queyras.org • C.C.P. Marseille 1354 L - SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n° 33/82

- **Couchage sous tentes** : Les tentes, fournies par l'ACSSQ, garantiront une distance de 1 mètres entre chaque couchage et les couchages seront placés tête-bêche. Les enfants seront regroupés **par groupe de 2 maximum dans les tentes**. En aucun cas un enfant ne dormira seul dans une tente si ce n'est pas son souhait. Les **fratries seront regroupées** dans une même tente. Ces dernières seront rangées et aérées quotidiennement.
- **Douches et sanitaires** : Les enfants auront accès aux sanitaires et aux douches des campings. Ces derniers seront nettoyés et désinfectés par le personnel du camping. En complément, un animateur accompagnera les enfants aux toilettes et désinfectera la cuvette avant et après chaque passage. Il sera également présent pour désinfecter les bacs de douche après le passage de chaque enfant.
- **Tente infirmerie** : Cette tente est destinée à accueillir les enfants malades. Elle est équipée d'un lit de camp et sera placée en retrait des autres tentes.
- **Cuisine** : Le marabout cuisine ainsi que tout le matériel et mobilier nécessaire à la préparation des repas sera désinfecté après chaque utilisation. L'accès à la cuisine sera réservé uniquement aux enfants en charge de la préparation des repas et aux animateurs. Ces derniers porteront un masque tout au long de la préparation.
- **Evacuation des déchets** : Jeter les déchets sans attendre est impératif pour permettre de réduire tout risque de transmission du virus. Les poubelles et autres conditionnements de déchets seront vidés au moins une fois par jour. Les déchets potentiellement souillés (masques, lingettes, mouchoirs) seront jetés dans un double sac poubelle. Les poubelles seront désinfectées (en particulier les couvercles) tous les jours.

➤ **LES TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE :**

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras - Centre social rural intercommunal

Le grand Laus - 05470 Aiguilles • Tél. : 04 92 46 82 55 - Fax : 04 92 46 87 14 • acssq.queyras@queyras.org

www.queyras.org • C.C.P. Marseille 1354 L - SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n° 33/82

- **Les groupes de vie quotidienne :**

Ces groupes de 4-5 enfants sont constitués en début de séjour. Ainsi, les enfants sont impliqués, selon leur âge, dans les différentes tâches de la journée (mise en place de la table, aide à la préparation des repas, vaisselle).

- **Préparation des repas :**

Une vigilance particulière sera portée au lavage des mains des enfants en charge de la préparation et de l'animateur. Tous devront porter un masque tout au long de la préparation des repas.

- **L'organisation des repas**

Les professionnels et enfants se lavent les mains avant et après chaque repas ou goûter.

Les repas seront servis à l'assiette et les offres alimentaires en vrac (corbeille de pains, corbeilles de fruits, buffets, ...) seront prohibées.

- **La vaisselle :**

Couverts et assiettes seront lavés individuellement par chaque enfant. Afin de limiter les contacts et les échanges de matériels, la vaisselle collective (poêle, casseroles, ...) sera faite par les enfants en charge de la préparation du repas.

➤ **LES ACTIVITES :**

Pendant les temps d'activité nous privilégierons :

- Du matériel jetable (pot de peinture...) ou nous effectuerons une désinfection régulière.
- Les jeux sans toucher (mimes, devinettes, kits individuels par enfants pour les grands jeux types chasses aux trésors...)
- Les jeux et jouets mis à disposition des enfants seront désinfectés ou mis à l'écart pour une durée de 72h après chaque utilisation.
- Pour les activités créatives, une préparation en amont du matériel pour chaque enfant sera préparée.

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras - Centre social rural intercommunal

Le grand Laus - 05470 Aiguilles • Tél. : 04 92 46 82 55 - Fax : 04 92 46 87 14 • acssq.queyras@queyras.org

www.queyras.org • C.C.P. Marseille 1354 L - SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n° 33/82

- L'organisation d'activités en plein air doit être conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation nécessaire.
- Lors de la pratique d'activités physiques et sportives, la distance doit être au minimum de 1 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas

➤ **LES SORTIES (Activités Extérieures) :**

Pour chaque sortie, les animateurs seront munis de gel hydro alcoolique qu'ils pourront distribuer aux enfants en cas de manque de point d'eau.

➤ **SUIVI SANITAIRE SUR LES SEJOURS :**

La directrice, titulaire du PSC1, assurera le **suivi sanitaire** et sera également « **référente covid-19** » sur l'ensemble des mini-camps. Elle sera en charge de la mise en œuvre du présent protocole sanitaire. Elle formalisera et sera chargée de la diffusion aux participants des règles de prévention contre la transmission du virus. Ces règles, auxquelles il convient de se reporter, prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas possible ou confirmé de covid-19.

Les règles d'hygiène seront affichées sous les marabouts et partagées avec les enfants en début de séjour.

➤ **En cas d'apparition de symptômes ou d'un cas avéré de COVID 19 :**

- Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un mineur, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans la tente infirmerie.
- En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délais. Les parents contactent le médecin assurant habituellement le suivi médical de

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras - Centre social rural intercommunal

Le grand Laus - 05470 Aiguilles • Tél. : 04 92 46 82 55 - Fax : 04 92 46 87 14 • acssq.queyras@queyras.org

www.queyras.org • C.C.P. Marseille 1354 L - SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n° 33/82

leur enfant. En cas d'urgence, par exemple si l'enfant présente des difficultés respiratoires, contacté le 15.

- Les responsables légaux sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.
- Si les responsables légaux ne peuvent pas venir le chercher, l'organisateur doit assurer, en lien avec ces derniers, le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts ou confirmés sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- Le contact-tracing devra permettre d'identifier si des mineurs ou d'autres personnels sont à considérer comme contact à risque en fonction du port du masque, du respect des mesures barrières et de la distanciation physique.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- La directrice incitera les représentants légaux à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation/infirmation du cas). A défaut d'information, le mineur ou l'encadrant ne pourra participer de nouveau à l'accueil qu'après un délai de 10 jours.
- La décision de suspension du séjour sera déterminée en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation : l'organisateur de l'accueil, les services de l'agence régionale de santé (ARS) et la préfecture).
- En cas de suspicion de COVID, tous les parents en seront informés par téléphone. Si le cas de COVID est confirmé, nous gardons la possibilité de fermer immédiatement le séjour et d'annuler le séjour suivant.

❖ **Consigne de nettoyage lorsqu'un cas de COVID est constaté :**

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras - Centre social rural intercommunal

Le grand Laus - 05470 Aiguilles • Tél. : 04 92 46 82 55 - Fax : 04 92 46 87 14 • acssq.queyras@queyras.org

www.queyras.org • C.C.P. Marseille 1354 L - SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n° 33/82

Lorsqu'un cas de Covid-19 a été diagnostiqué chez un enfant accueilli et/ou un membre du personnel, un nettoyage approfondi est nécessaire pour éliminer le virus de l'environnement.

- Les surfaces supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
 - Nettoyer les surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique (UU) imprégné d'un produit détergent ;
 - Rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
 - Laisser sécher ;
 - Puis désinfecter les surfaces avec un produit virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit) ou, à défaut, à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à UU différent des deux précédents.
 - Tenue du personnel d'entretien: surblouse à usage unique (possiblement en tissu et lavable à 60°), gants de ménage résistants, lunettes de protection (en cas de risques d'éclaboussures de matières)
 - Lavage à 60°C des lingettes et bandeaux réutilisables.
 - Elimination des lingettes et bandeaux de lavage à usage unique dans un double sac poubelle.

- L'utilisation de la tente infirmerie est proscrite pendant 72h (une autre tente sera montée pour accueillir les enfants malades)

Nous restons disponibles et joignables pour tous renseignements complémentaires.

L'équipe d'animation des mini séjours

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras - Centre social rural intercommunal

Le grand Laus - 05470 Aiguilles • Tél. : 04 92 46 82 55 - Fax : 04 92 46 87 14 • acssq.queyras@queyras.org

www.queyras.org • C.C.P. Marseille 1354 L - SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n° 33/82